

## Un Dragon ! Dans Mon jardin ?

Dans l'objectif de préservation de l'environnement et d'éducation à l'environnement, le CPIE Loire et Mauges, en lien avec l'Union Régionale CPIE des Pays de la Loire, a lancé l'opération « Un Dragon ! Dans Mon jardin ? ». Il s'agit à la fois d'inciter à l'observation par tous, des espèces d'amphibiens présents sur leur territoire, d'apporter des connaissances, sensibiliser à leur préservation, et permettre à tout citoyen de devenir acteur du maintien de la biodiversité.



de

### Pourquoi les amphibiens ?

Les amphibiens sont souvent soumis aux préjugés et inspirent parfois le dégoût. Ils constituent pourtant un groupe d'espèces sensibles de par leur faible capacité de dispersion pour rejoindre des habitats favorables et de par la perméabilité de leur peau aux polluants. Cette sensibilité explique la régression de leurs effectifs. Par ailleurs, les amphibiens sont un élément important dans la chaîne alimentaire et peuvent jouer le rôle de régulateur de certains ravageurs de nos jardins. C'est pour ces raisons que les 21 espèces présentes en Pays de la Loire sont protégées.

Le CPIE souhaite qu'un nombre toujours plus important d'habitants participe aux opérations de dénombrement pour inciter à la curiosité vis-à-vis de ces espèces et des milieux qu'elles occupent (bassins, étangs, lavoirs, mares, jardins, caves, tas de bois). De plus, seules de telles actions répétées sur la durée permettent d'apprécier l'évolution des effectifs.

#### Pour tout contact et information

Tiphaine Heugas et Sonia Villalon : 02-41-71-77-30

[undragon@paysdesmauges.fr](mailto:undragon@paysdesmauges.fr)

## Pas de Printemps sans ailes

Dans l'objectif de préservation de l'environnement et d'éducation à l'environnement, le CPIE Loire et Mauges, en lien avec l'Union Régionale CPIE des Pays de la Loire, a lancé l'opération « Pas de Printemps sans Ailes ». Il s'agit à la fois d'inciter à l'observation par tous, des espèces d'Hirondelles et de Martinets présentes sur leur territoire, d'apporter des connaissances pour sensibiliser à leur préservation, et permettre à tout citoyen de devenir acteur du maintien de la biodiversité.



© Pascal Bellion

### Pourquoi les hirondelles ?

Les hirondelles constituent un groupe (3 espèces dans notre région) facile à inventorier. On le trouve autant en agglomération que dans les écarts et elles sont connues de tous. Bien que très présentes, les hirondelles connaissent depuis quelques années, d'importantes chutes de leurs effectifs dont les causes ne sont pas toutes avérées. De ce fait, toutes les espèces d'hirondelles et martinets sont protégées et leur destruction ainsi que celle de leurs nids est interdite<sup>1</sup>.

Le CPIE souhaite qu'un nombre toujours plus important d'habitants participe aux opérations de dénombrement. Seules de telles actions répétées dans la durée permettent d'apprécier l'évolution des effectifs.

Le CPIE entend favoriser aussi la cohabitation de ces espèces – l'une des dernières de nos bourgs- avec l'homme. Certes, les hirondelles provoquent des salissures du fait de leurs fientes sur les façades et les trottoirs. L'installation de planchettes disposées 50 à 70 cm sous les nids évite ces désagréments et permet le maintien de ces espèces en sursis. Le CPIE met à disposition gratuitement et sur demande de telles planchettes qui doivent être installées avant le mois d'avril.

#### Pour tout contact et information

Tiphaine Heugas : 02-41-71-7730

[hirondelles@paysdesmauges.fr](mailto:hirondelles@paysdesmauges.fr)

[www.pasdeprintempsansails.com](http://www.pasdeprintempsansails.com)

<sup>1</sup> Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 9 000 € d'amende et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois (art. L 415-1 du code de l'environnement)